

Etaient présents :

Collège public : JAULIN Pierre, AMBAUD Jean-Yves, BARBOT Jean-Pierre, DUBREUIL Michel, RIBEREAU Jean-Marie, HORTOLAN Jean-Christophe, RIVIERE Alain, JAULIN Joëlle, BONIFACE Joël

Collège privé : AUDOIN Charles, MOUNIER Jean-Michel, GENDREAU Annick, DELATTE Benoît, FORT Claire, VILA Christelle, DELETOILE Gérard, BOURDIER Christian, DROILLARD Jean-Michel, RINEAU Jean-François, BOUSSEAU Pierre, DUBOJSKI Michel

Assistaient également : CHASSELOUP Angélique, MONTEIRO Larissa, FOURNIER Sébastien, PASQUIER Mickaël

Excusés : TARDIEU Guy, BERTRAND Aurélie, MOUNIER Marc, CHABOT Jacques, NAULEAU Michel

Le double quorum étant atteint, Pierre JAULIN ouvre la séance et propose de réaliser un tour de table afin d'accueillir deux nouveaux membres du GAL : GENDREAU Annick et GODIER Joël

1. Validation du compte rendu du comité du 9 juillet 2012

Le compte rendu a été envoyé par mail le 12 juillet 2012

Aucune remarque particulière n'est faite, le compte rendu est validé à l'unanimité

2. Modification Comité de programmation

Pierre JAULIN présente les deux changements au sein du Comité de Programmation :

- Le Centre de découverte a un nouveau représentant : Annick GENDREAU, sa nouvelle directrice.
- Champ-Bouletout a un nouveau suppléant : Pierre-Luc DUPERRAY

Le comité de Programmation valide ces deux changements qui seront notifiés à l'autorité de gestion

3. Modification fiche action

Deux modifications sont présentées :

Proposition 1- Fiche concernée : 413-311 – Fiche action n°2

Rajouter la phrase suivante dans la liste des dépenses éligibles : travaux d'aménagement pour branchement électrique, eau et récupération des eaux grises et noires pour les aires de camping-car à la ferme.

Proposition 2 : Fiche concernées : 413-323 E – Fiche action n° 7

Enlever le plafond des dépenses éligibles de 10 000 € pour les saisons culturelles

Ces deux modifications sont validées à l'unanimité

4. La coopération

a. Zethoven

Un point plus précis sera fait lors du prochain Comité de Programmation. Réception du film et du CD vendredi 14 novembre.

b. Projet BD forêt

Dossier validé par la DRAAF le 15 octobre dernier.

FEADER attribué : 23 925 €

Partenaires : Horte et Tardoire (chef de file), Périgord Noir et Grand Bergeracois

Projets envisagés : BD forêt, guide bois, panneaux d'information, mycosylva...

Les membres du GAL autorisent le Président à signer l'avenant à la convention

5. Demande d'avenant : Association l'Air des Champs

Rappel du contexte : Dossier validé lors du dernier comité de Programmation pour un montant de 4 250 €.

Une dégressivité de 15 % avait été appliquée.

Le projet a connu une forte sous réalisation car les subventions attribuées n'ont pas été à la hauteur de celles espérées et la CdC 4B les a aidé à trouver des prestations à meilleurs coûts. Les dépenses sont passées de 27 620 € à 17 900 €. Le paiement leader (calcul virtuel) étant du coup ramené à 1 960 €.

Selon l'association cette somme n'est pas suffisante pour boucler le budget. Il leur faudrait 4 984.71 € au lieu de 4 250 € (soit + 734.71 €)

Ainsi l'association sollicite :

- Un avenant afin d'établir le plan de financement sur les dépenses réelles
- Revoir la somme votée en ne pratiquant pas de dégressivité. Les arguments :
 - o Nouvelle association (l'air des Champs remplace le Comité des Fêtes)
 - o Mise en place d'une scène tremplin pour les jeunes talents

Pierre BOUSSEAU informe que l'association peut, pour environ 500 €, prendre une assurance annulation

Jean-Christophe HORTOLAN s'étonne que malgré la forte baisse des dépenses l'association soit encore en déficit

Michel DUBOJSKI, qui était présent lors de la manifestation, explique que le mauvais temps a joué sur le nombre d'entrées et les recettes « buvette », que l'association se pose des questions sur son avenir et sur la mobilisation de bénévoles.

Pierre JAULIN regrette le faible soutien financier de certains partenaires

Pour l'ensemble des membres du GAL, le changement de maître d'ouvrage ne peut être retenu comme élément innovant. De plus, les dépenses supplémentaires liées à l'innovation sont faibles (ex : pas de scène supplémentaire pour la scène tremplin).

Suite à ce débat, les membres du GAL valident la modification du plan de financement et maintiennent la subvention à 4 250 € (pas de prise en compte de l'innovation).

6. Bilan financier du programme

Avant Comité :

114 dossiers de validés. 904 000 € d'attribués soit 58.6 % de la maquette

Après comité (estimatif si tout est validé avec les montants proposés) :

Plus d'un million d'euros de programmé, 65.4 % de la maquette. Aucune fiche en déficit

7. Examen des dossiers complets

EARL VASLIN – Aménagement d'un bâtiment pour le tri de cerneaux

Fiche sollicitée : n°1 et la ligne « Investissements relatifs à la création ou rénovation d'ateliers de transformation »

Taux maximum d'aides publiques : 30 %

L'EARL VASLIN vend l'intégralité de sa production à la coopérative coop cerno.

Le projet consiste en l'aménagement d'un bâtiment existant pour le tri, le calibrage et le stockage de cerneaux. Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 10 731.59 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 1 770.71 €.

Avis favorable de la DDT sous réserve de la validation de la Région (CP du 19 novembre)

Aucune remarque particulière n'est faite, le projet est validé à l'unanimité

EARL GOBIN – Acquisition d'un camion frigorifique

Fiche sollicitée : n°2 et la ligne « Travaux d'aménagement de locaux de vente directe, acquisition de matériels frigo »

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

L'EARL GOBIN est spécialisée dans l'activité avicole.

Le projet consiste en l'acquisition d'un camion frigo pour assurer les livraisons auprès des points de vente. Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 10 530 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 3 474.90 €.

Avis favorable de la DDT sous réserve de la validation de la Région (CP du 19 novembre)

Aucune remarque particulière n'est faite, le projet est validé à l'unanimité

SARL ROBIN Elisabeth – investissement matériel pour une boucherie-charcuterie

Fiche sollicitée : n°3 et la ligne « Les investissements matériels pour la création, transmission, la modernisation et le développement de micro entreprises artisanales »

Taux maximum d'aides publiques : 60 %

Madame ROBIN est installée à Barbezieux et a repris la boucherie/charcuterie en octobre 2011.

Elle souhaite acquérir un poussoir hydraulique et un mélangeur, ainsi qu'une vitrine frigo.

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 12 982.40 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 3 967.33 €.

Avis favorable de la DDT

Aucune remarque particulière n'est faite, le projet est validé à l'unanimité

POLE TOURISTIQUE DU SUD CHARENTE Création d'outils de promotion touristique à l'échelle du Pays Sud Charente

Fiche sollicitée : n°4 et la ligne « Conception de guide, actions de promotion touristique à l'échelle du Pays »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Réalisation de 3 outils de promotion touristique à l'échelle du Pays Sud Charente :

- Guide des hébergements
- Guide pratique :
- Site internet

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible soit 11 520.00 €. L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 6 177.46 €. Les deux guides ont fait l'objet de dégressivité car déjà financés l'année dernière. Avis favorable de la DDT

Pierre BOUSSEAU demande des précisions sur la nature de la dépense correspondant au site Intenet

Aucune autre remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

PAYS SUD CHARENTE - Programme art roman 2012

Fiche sollicitée : n°4 et la ligne « circuit art roman : aménagement intérieur, extérieur, communication »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Projets 2012 :

- 15 nouvelles plaques signalétiques.
- Un cahier de coloriage
- Une plaquette « un été culturel en Sud Charente » à destination des acteurs du tourisme
- Un évènementiel : le 16 juin au cloître à Chalais...

Le montant des dépenses présentées est de 28 105 € TTC, le montant éligible est de 21 200 € HT. L'aide sollicitée est de 15 457.75 €, celle proposée est de 9 184.56 € et non de 9 807.57 € (erreur de calcul). Avis favorable de la DDT

Plusieurs membres du GAL apprécient l'initiative des sets de table et souhaitent leur reconduction et soulignent la qualité de ce projet

Jean-Yves AMBAUD est invité à quitter la salle pendant les débats et le vote

Le dossier est validé à l'unanimité

CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE POITOU-CHARENTES - Travaux d'aménagement sur le site « Chez Verdu »

Fiche sollicitée : n°6 et la ligne « Entretien et mise en valeur des espaces naturels sensibles »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

Le site de Chez Verdu présente un cortège d'orchidées remarquables car associant à la fois des espèces de milieux humides et de coteaux secs..

Cette opération a pour but d'améliorer la qualité paysagère du site et de permettre l'installation de haies

Le montant des dépenses présentées est de 6 742.80, le montant éligible est de 5 822 € HT. L'aide sollicitée est de 3 708.54 €, celle proposée est 3 202.54 €. Avis favorable de la DDT

Jean-Michel DROILLARD s'étonne de retrouver encore un dossier pour ce site

Christian BOURDIER demande pourquoi le CREN n'a pas bénéficié des travaux du SIAH de la Tude

Pierre BOUSSEAU et Jean-Yves AMBAUD pensent que le CREN peut bénéficier des mesures compensatoire LGV

Le représentant du CREN précise qu'ils font travailler des chantiers d'insertion locaux, qu'ils participent également à l'activité économique en mettant à disposition leur terrain pour du pâturage et qu'ils ne sont pas éligibles aux mesures compensatoires.

Pour Jean-Christophe HORTOLAN, ces espaces remarquables ne doivent pas vivre « sous cloche » mais au contraire être accessible, ce qui est le cas pour celui-ci

Le représentant du CREN est invité à quitter la salle pendant les débats et le vote.

Le dossier est validé : 17 pour et 4 abstentions

CDC 4B SUD CHARENTE - Saison culturelle 2012

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « Favoriser une culture de médiations et d'échanges »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

A partir de 2012, la saison entame une nouvelle étape, elle s'épanouit sur un territoire élargi, tout au long de l'année, et en collaboration avec d'autres établissements (nouvelle compétence de la CdC 4B).

L'innovation porte à la fois sur le cadre général de la programmation et sur plusieurs actions spécifiques préparant l'action culturelle de demain.

Les actions innovantes retenues :

- Vanessa Chambard
- Le Festival international de la bande dessinée d'Angoulême
- La Barretoise,
- Le Conservatoire de Musique.
- Les ateliers Zed Van :
- La programmation dans le Blanzacais

Expérimentation d'un nouveau cadre de programmation dédié aux cultures numériques.

Le montant des dépenses présentées est 210 865 €, le montant éligible est de 32 035 HT.

L'aide sollicitée est de 20 000 €, celle proposée est 17 463.81 €. Avis favorable de la DDT compte tenu de la suppression du plafond de subvention.

Un membre du GAL se dit surpris par le faible montant des recettes billetterie

L'animateur précise qu'il ne s'agit que d'une estimation et que toute la partie « arts plastiques » est gratuite

Jean-Pierre BARBOT est invité à quitter la salle pendant les débats et le vote

Aucune remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

CDC DU MONTMORELIEN - Saison culturelle 2012

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « Les saisons culturelles à l'échelle communautaire »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

4^{ème} année d'éligibilité au Leader. La demande d'aide ne se concentre que sur les actions innovantes.

Les actions retenues :

Résidence de création Philippe Lhomme qui devient artiste associé de la saison culturelle

- Ateliers lecture « Les Petits Loups ».
- Au fil du conte
- Ateliers « chanson – Zic en Mai » animé par Zed Van Traumat
- Journées Touchatout

Le montant des dépenses présentées est 84 850 €, le montant éligible est de 19 428 HT.

L'aide sollicitée est de 8 000 €, celle proposée est 8 000 €. Avis favorable sous réserve de l'accord de financement de la région (CP du 19 novembre) pour la résidence Philippe LHOMME.

La représentante de l'Etat, fait remarquer que pour ce dossier elle attend que le Conseil Général détaille sa subvention.

Aucune remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité sous réserve de la fourniture du certificat du Conseil Général

CDC DU PAYS D'AUBETERRE- Valorisation de la Dronne par l'intermédiaire de manifestations sportives et culturelles

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « Les évènementiels d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

La CdC du Pays d'Aubeterre cherche à développer le volet touristique de son économie. Pour 2012, 4 manifestations ont été organisées :

- Cani'Dronne (29 avril 2012)
- Natur'Active (16 juin 2012)
- Equi'Dronne (17, 18, 19 août 2012)
- Raid Dronne Evasion (29 septembre 2012)

La demande de subvention porte sur les deux manifestations suivantes :

- Raid Dronne Evasion
- Equi'Dronne

Le montant des dépenses présentées est 19 900 €, le montant éligible est de 13 108.69 HT.

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 6 000 €. Avis favorable de la DDT

Jean-Michel MOUNIER s'étonne que la subvention proposée ne soit pas plafonnée à 5 000 € comme l'indique le règlement de la fiche.

L'animateur du GAL reconnaît son erreur.

Un débat s'installe sur le déplaçonnement de la mesure ou sur la réalisation de deux dossiers.

Jean-Marie RIBEREAU est incité à quitter la salle.

Après débats, les membres du GAL décident de ne rien changer et d'attribuer la somme plafond de 5 000 €

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE MUSIQUE EN CHARENTE- 4^{ème} festival de musique de Chambre

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « Les évènementiels d'ampleur Pays valorisant le patrimoine local »

Taux maximum d'aides publiques : 100 %

4^{ème} édition de ce festival de musique de Chambre qui se déroulera du 5 mai au 3 juin 2012.

Pour l'année 2012, 10 manifestations sont programmées.

Le montant des dépenses présentées est 33 824 €, le montant éligible est de 25 535 € TTC.

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 4 250 €. Avis favorable de la DDT

Aucune remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

ASSOCIATION CAJOU- 4^{ème} festival « Une Terre pour vivre »

Fiche sollicitée : n°7 et la ligne « les éco festival de la Région Poitou-Charentes »

4^{ème} édition de ce festival qui se déroulera du 28 septembre au 13 octobre 2012.

Cette manifestation est labellisée éco festival . Deuxième soutien à ce festival donc dégressivité de 15 %

Le montant des dépenses présentées est 15 279.50 €, le montant éligible est de 14 699.50 € TTC.

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 4 250 €. Avis favorable de la DDT

Aucune remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE- Plan de développement de massif forestier sur le secteur d'Aignes et Puypéroux

Fiche sollicitée : n°9 et la ligne Mise en œuvre de la charte forestière »

Réalisation d'un Plan de Développement de Massif Forestier sur le secteur d'Aignes et Puypéroux afin de redynamiser la gestion forestière sur ce territoire.

Cette action se déroule en trois grandes étapes sur une durée totale de trois ans :

- Phase 1 : réalisation d'un diagnostic complet du milieu aboutissant à la rédaction d'un rapport
- Phase 2 : campagne d'animation pour sensibiliser et former les propriétaires
- Phase 3 : accompagnement des propriétaires dans la réalisation des opérations sylvicoles

Le montant des dépenses présentées est le même que le montant éligible, soit 23 803 €

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 13 090 €. Avis favorable de la DRAAF

Pierre BOUSSEAU demande pourquoi ce dispositif ne s'applique que sur le secteur d'Aignes et Puypéroux

Jean-Michel MOUNIER explique que des PDMF ont déjà eu lieu sur d'autres secteurs du Sud Charente et que d'autres devraient suivre. Ces opérations se déroulent sur des espaces homogènes avec des problématiques communes (ex : dépérissement des châtaigniers).

Pierre BOUSSEAU présente ensuite un projet de replantation de châtaigneraie

L'animateur du programme fait remarquer que ces dossiers étaient éligibles avant hors Leader, mais que depuis l'ouverture de la fiche 341 A, ils étaient obligés de les prendre dans leur programme d'actions. Pour lui, la ligne de partage est mal respectée.

Suite à ce débat, le dossier est validé à l'unanimité à l'unanimité

PAYS SUD CHARENTE- Projet de coopération ZETHOVEN

Fiche sollicitée : n°12 coopération»

Dans le cadre du programme LEADER, le Pays Sud Charente a intégré un projet de coopération initié par le GAL portugais Raia Historica en compagnie de deux autres territoires portugais, dont l'objectif est de former une chorale de jeunes enfants.

Le montant des dépenses présentées est de 51 671 €, celui éligible est 48 960 € HT.

L'aide sollicitée est la même que celle proposée soit 23 460 €. Avis favorable de la DRAAF

Aucune remarque particulière n'est faite, le dossier est validé à l'unanimité

L'ordre du jour est épuisé, le Président lève la séance.

Jean-Yves AMBAUD, propose de faire la prochaine réunion à Châtignac et de terminer par un repas